**Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités**

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités réforme en profondeur le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant les enjeux environnementaux. Élaborée à la suite des assises nationales de la mobilité.

**Elle vise quatre objectifs** : - sortir de la dépendance automobile, - accélérer la croissance des nouvelles mobilités, - réussir la transition écologique, - programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Pour les personnes en situation de handicap nous retenons que la loi souhaite favoriser leurs déplacements. Sont ainsi prévues une **meilleure information sur les solutions accessibles , et la garantie de tarifs préférentiels pour leurs accompagnateurs.**